

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 236

**Acte modificatif n°1 au Marché de Réhabilitation de l'ancienne
ferme Terrisse**

Lot n°1A : désamiantage – déplombage – curage – démolition

Lot n°1B : installations de chantier – gros-œuvre

Lot n°1C : revêtements de sols durs – faïence

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Ville est liée par le marché n°2024-45 avec la société ZILIANI sise ZI des Renouillères, 5 Rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360), relatif à la Réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse, lot n°1-A : désamiantage – déplombage – curage – démolition, lot n°1-B : installations de chantier – gros-œuvre, lot n°1-C : revêtements de sols durs – faïence de la Ville, pour un montant de 472 525,80 euros HT soit 567 030,96 euros TTC,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires en vue d'assurer la bonne exécution des travaux du présent lot, pour un montant de 28 376,58 euros HT soit 34 051,90 euros TTC, portant le montant total à 500 902,38 euros HT, soit 601 082,86 euros TTC,

Considérant le projet de l'acte modificatif établi par la société ZILIANI,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature de l'acte modificatif n°1 portant sur des travaux supplémentaires de réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse, lot n°1-A : désamiantage – déplombage – curage – démolition, lot n°1-B : installations de chantier – gros-œuvre,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250724-DM-CAM-2025236-CC
Date de télétransmission : 30/07/2025
Date de réception préfecture : 30/07/2025

lot n°1-C : revêtements de sols durs – faïence, conclu avec la société ZILIANI sise ZI des Renouillères, 5 Rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360).

Article 2 : Précise que cet acte modificatif entraîne une augmentation d'un montant de 28 376,58 euros HT soit 34 051,90 euros TTC, portant le montant total à 500 902,38 euros HT, soit 601 082,86 euros TTC.

Article 3 : Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte modificatif n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

Christian DEMUYNCK

Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250724-DM-CAM-2025236-CC
Date de télétransmission : 30/07/2025
Date de réception préfecture : 30/07/2025